

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Toulouse, le 23 juin 2020.

Pôle Patrimoines-Architecture
Service régional de l'architecture, des espaces protégés
et de la qualité du cadre de vie

Le préfet de la région Occitanie

Affaire suivie par : D. Schaad
Téléphone : 05 67 73 21 05
Courriel : daniel.schaad@culture.gouv.fr
Réf : MV/DS/CT/2020/62

à

Mme la Préfète du Tarn



Réponse au site de Toulouse
32, rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse Cedex 6

Objet : SPR de Castelnau-de-Montmiral, Puycelsi et Rabastens – enquêtes publiques.

PJ : Procès-verbal de la CNPA du 14 novembre 2019.

En séance du 14 novembre 2019, la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) a donné un avis favorable au classement en site patrimonial remarquable (SPR) des communes de Castelnau-de-Montmiral, Puycelsi et Rabastens. L'étape suivante consiste en l'organisation des enquêtes publiques qui incombe à l'autorité administrative (art. R.631-2 du code du patrimoine).

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, autorité compétente en matière de PLU, assure la maîtrise d'ouvrage des trois études qui relèvent de son territoire. L'ABF du Tarn et le service de l'architecture de la Drac Occitanie assurent le contrôle scientifique et technique des études confiées à un seul chargé d'étude.

Afin de faciliter le déroulement des enquêtes publiques, la communauté d'agglomération et les trois communes prendront à leur charge l'organisation de l'accueil du commissaire enquêteur et du public sur les trois sites, ainsi que la mise à disposition des dossiers d'étude en version papier et dématérialisée et de panneaux informatifs. L'ABF du Tarn sera l'interlocuteur référent du commissaire enquêteur pour les questions touchant aux enjeux patrimoniaux.

La DRAC Occitanie, site de Toulouse, prendra en charge le budget des enquêtes publiques et sera votre interlocutrice dans leur mise en place. Compte-tenu du contexte extrêmement favorable, nous nous interrogeons sur l'opportunité qu'il y aurait de confier les enquêtes publiques à un même commissaire enquêteur.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'importance d'une mise en œuvre rapide de ces enquêtes publiques. La poursuite de la procédure stoppée depuis plusieurs mois par le confinement sanitaire en dépendra, ainsi que la reprise du travail de l'équipe du chargé d'étude aujourd'hui à l'arrêt.

Pour le préfet de région,
et par délégation, Le Directeur régional des
affaires culturelles,
et par subdélégation, Le Directeur du pôle
patrimoine et architecture

Pour le Directeur régional
des affaires culturelles
Le Directeur du pôle patrimoine
et architecture
Michel VAGINAY